INVESTIR AU CAMEROUN

Mars 2021 / N° 108

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Personnel de l'Etat
Un régime minceur s'impose

Un soutien à la compétitivité de l'industrie camerounaise

CEMAC : un marché financier émerge (enfin)

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

Les acrobaties diplomatiques

Selon un rapport de l'ONU publié fin mars, l'armée française aurait tué, le 3 janvier au Mali, 19 civils lors d'une frappe aérienne dont la cible n'était en réalité qu'une célébration de mariage. La Mission des Nations unies au Mali (Minusma) évoque *« un carnage »*, pour reprendre les mots d'un témoin. La France conteste néanmoins ce rapport et *« réaffirme avec force »* avoir bel et bien visé *« un groupe armé terroriste identifié comme tel.»* La diplomatie française exprime à l'égard de ce rapport de l'ONU *« de nombreuses réserves quant à la méthodologie retenue »*, et conclut qu'il n'apporte aucune preuve pour étayer ces accusations.

Dans la même semaine, le 10 janvier, un rapport de Human Rights Watch accusait l'armée camerounaise d'avoir tué *« au moins 10 civils »* dans le village de Mautu. Les militaires estiment pour leur part, n'avoir tué que des terroristes. Le haut commandement a ordonné une enquête détaillée pour tirer l'affaire au clair, comme il l'avait fait un an plus tôt sur la base d'images vidéo montrant un assassinat de civils à Ngarbuh. Les soldats coupables avaient alors été identifiés, arrêtés, jugés et emprisonnés. Pourtant, sans attendre les résultats de cette enquête, la France, qui n'émet cette fois aucune réserve sur le rapport de HRW, a *« fermement condamné l'attaque de Mautu et l'usage indiscriminé de la violence contre les civils. Elle a publiquement appelé à faire toute la lumière sur ce crime injustifiable. »*

Par ailleurs, concernant le Mali, Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, estime qu'il est possible d'ouvrir le dialogue avec certains groupes djihadistes *« avec lesquels on peut discuter et qui auront intérêt à s'engager dans ce dialogue pour devenir des acteurs politiques du futur.»* Un avis partagé par le premier ministre malien de transition, Moctar Ouane, qui juge nécessaire *« d'engager une vaste discussion avec les communautés afin de définir les contours d'une nouvelle gouvernance des espaces »*. Mais ce point de vue n'est pas celui de la France dont la diplomatie estime qu'un dialogue est impossible : *« Disons les choses très clairement : il y a les accords de paix et puis il y a les groupes terroristes qui n'ont pas signé les accords de paix [...] Les choses sont simples »*, tranchait M. Le Drian.

En revanche, pour ce qui concerne les séparatistes armés semant la désolation depuis 4 ans dans les régions anglophones du Cameroun, *« La France reste convaincue que l'issue de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ne peut être que politique, et qu'elle suppose notamment un dialogue inclusif.»*

En gymnastique, on appellerait ça un double salto arrière…

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Dépenses des personnels de l'État, un casse-tête camerounais

09 • Au Cameroun, l'évolution de la masse salariale des agents publics menace l'équilibre budgétaire

10 • Salaires et avantages des personnels de l'Etat augmentent de 128 milliards FCFA entre 2019 et 2021

10 • Grâce au comptage physique, plus de 10 000 agents fictifs retirés du fichier solde au Cameroun

10 • L'État réclame un trop-perçu de 1,6 milliard de FCFA à 3 366 enseignants

LEADER DU MOIS

34 • Le milliardaire Pascal Monkam tire sa révérence à 90 ans

INTERVIEW

13 • Chantal Elombat Mbedey : « suite à l'action du BMN, certaines entreprises ont augmenté l'effectif du personnel »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**
Corrections : **Souha TOURE**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 19-24

ECONOMIE ..... P 25-26

FINANCE ..... P 27

AGRICULTURE ..... P 30

ENERGIES ..... P 33

61,3%

Selon les statistiques publiées par la Banque africaine de développement (BAD), dans son rapport 2021 sur les perspectives économiques de l'Afrique, la Chine détient, à elle seule, 61,3% de la dette bilatérale du Cameroun, ce qui correspond à 27,4% de la dette totale du pays. Celle-ci se chiffrait à 10 164 milliards de FCFA au 30 septembre 2020 (45,8% du PIB), selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), l'organisme en charge de la gestion de la dette publique.

Fort de ce lourd endettement vis-à-vis de l'Empire du Milieu, le Cameroun apparaît sur la liste des pays « actuellement en situation de surendettement ou jugés à haut risque de surendettement », qui sont « fortement exposés aux prêts chinois », selon la BAD. Le Cameroun partage ce statut avec d'autres États africains tels que Djibouti, l'Angola, la République du Congo, l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie.

150

Entre novembre et décembre 2021, la société française Cegelec, adjudicataire, depuis 2015, du contrat relatif à la construction de la ligne de transport de 105 km, partant de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar (30 MW) pour Bertoua, la capitale de la région forestière et minière de l'Est, achèvera ses travaux. L'information a filtré au cours de la visite de chantier effectuée le 16 mars 2021 par Théodore Nsangou, le directeur général d'EDC, gestionnaire du patrimoine de l'État dans le secteur, sur le site de construction de l'usine de Lom Pangar.

Cette ligne de transport, dont le montant de l'investissement est officiellement estimé à 9 milliards de FCFA, permettra d'approvisionner 150 villages de la région de l'Est, à partir du barrage de Lom Pangar, dont la centrale débitera 7,5 premiers mégawatts dès le début de l'année 2022, selon les prévisions officielles. Les autres turbines devant être mises en service progressivement.

675,3 milliards de FCFA

Depuis le 22 juin 2006, date de la signature du tout premier contrat de désendettement et de développement (C2D) avec la France, le Cameroun a déjà obtenu des remises de dette d'un montant total de 695,5 milliards de FCFA, a révélé le ministre des Finances, Louis Paul Motaze. C'était le 16 mars 2021 dans la capitale camerounaise, à l'occasion de la 14e session du Comité d'orientation et de suivi du C2D.

Grâce à cette manne financière, fruit d'une initiative bilatérale de remise de dette du gouvernement français, venue en appui à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) par le Cameroun en 2006, le pays a pu financer des programmes et projets pour un montant total de 675,3 milliards de FCFA, apprend-on officiellement.

3500 tonnes

L'Agropole de production, de transformation et de commercialisation du maïs de Bankim, dans la région camerounaise de l'Adamaoua, a été officiellement lancé le 18 mars 2021. Ce lancement a été ponctué par la signature d'un partenariat entre les porteurs de ce projet agricole d'un montant de 2 milliards de FCFA et le projet Agropoles piloté par le ministère de l'Économie.

À la faveur de ce partenariat, le projet Agropoles financera l'initiative de Bankim à hauteur de 746 millions de FCFA, apprend-on officiellement. Grâce à cet investissement, il est attendu dans cette localité et ses environs une production de maïs annuelle de 3 500 tonnes, grâce à des champs qui s'étendront sur 880 hectares, extensibles à 1500 hectares.

APRÈS SA 10E USINE D'ÉGRENAGE, LA SODECOTON MET LE CAP SUR UNE NOUVELLE HUILERIE DE 25 MILLIARDS DE FCFA

Dans la perspective de l'accroissement de sa production de coton, de manière à atteindre au moins 400 000 tonnes en 2025, la Société de développement du coton (Sodecoton), le mastodonte agro-industriel de la partie septentrionale du Cameroun, accélère ses investissements dans les unités de transformation. En effet, après la pose de la première pierre de sa 10e usine d'égrenage de coton, le 6 mars 2021 dans la localité de Gouna, l'entreprise cotonnière camerounaise, qui encadre plus de 250 000 producteurs, donne un coup d'accélérateur à son projet de construction d'une nouvelle huilerie dans la ville de Ngaoundéré.

Dans un communiqué rendu public le 15 mars 2021, le ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature invite les populations aux audiences publiques, du 22 au 27 mars 2021, à l'effet de plancher sur l'étude d'impact environnemental de ce projet. La 3e huilerie de la Sodecoton (après celles de Garoua et de Maroua, NDLR) sera construite à Tchabal Margol-Ngaoundéré. Elle sera dotée d'une capacité de trituration de 300 tonnes de coton par jour, selon le communiqué du ministère de l'Environnement.

Pour financer ce projet, qui engloutira environ 25 milliards de FCFA, apprend-on de bonnes sources, la Sodecoton a initié depuis 2019 des négociations avec des bailleurs de fonds, parmi lesquels la Banque africaine de développement (BAD). L'huilerie en gestation, soutient le top mangement de la Sodecoton, permettra non seulement *« de répondre aux besoins toujours croissants d'amélioration de la trituration et de satisfaire à moindre coût le marché de la partie méridionale du Cameroun »*, mais aussi de doper incidemment la production des aliments pour le bétail.

Coronavirus

Dans le cadre de l'amélioration de la trituration du coton, l'entreprise cotonnière camerounaise, détenue à 59% par l'État (30% par Geocoton et 11% par la Société mobilière d'investissement du Cameroun), a déjà pu moderniser son huilerie de Maroua, grâce à un prêt de 2,5 milliards de FCFA octroyé par le banquier camerounais Afriland First Bank. À la faveur de cet investissement, les capacités de trituration à Maroua sont passées de 70 000 tonnes de coton graine en 2016, à 110 000 tonnes en 2019. La modernisation de l'huilerie de Garoua est également projetée, grâce à un crédit de 6 milliards de FCFA en négociation avec la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (Badea).

Pour rappel, lessivée par une perte sèche de 36 milliards de FCFA au cours du triennat 2014-2016, la Sodecoton, grâce à un plan de restructuration conduit par l'équipe managériale nommée à sa tête en 2016, a renoué avec les bénéfices dès la campagne 2017-2018. Après avoir affiché un résultat net de 5,1 milliards de FCFA au cours de cette campagne-là, l'enveloppe bénéficiaire a chuté un an plus tard, pour se situer à un peu plus de 3 milliards de FCFA en 2018-2019. Mais, en dépit d'une nouvelle hausse de la production enregistrée au cours de la campagne cotonnière 2019-2020, l'entreprise a clôturé l'exercice par une nouvelle perte de 5,6 milliards de FCFA, en raison des ravages du coronavirus, apprend-on officiellement.

Brice R. Mbodiam

DÉPENSES DES PERSONNELS DE L'ÉTAT, UN CASSE-TÊTE CAMEROUNAIS

Le 21 février 2020 à Yaoundé, la capitale camerounaise, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a procédé à l'installation des responsables nouvellement nommés au Centre national de développement de l'informatique (Cenadi), institut spécialisé dans le traitement des salaires des agents de l'État. Le ministre des Finances a saisi l'occasion de cette cérémonie pour enjoindre les nouveaux promus d'œuvrer pour *« mettre fin aux manipulations et autres fraudes diverses qui ont souvent cours au Centre national de développement de l'informatique (Cenadi). Il s'agit notamment des faux salaires, faux avancements et fausses pensions qui alourdissent malheureusement le budget de l'État »*.

C'est que, depuis des années, le Cenadi est le terreau de nombreuses pratiques frauduleuses, qui font perdre plusieurs milliards de FCFA au Trésor public camerounais chaque année. Après plusieurs opérations d'assainissement du fichier solde de l'État, le gouvernement a lancé en avril 2018 le Comptage physique du personnel de l'État (Coppe), dont les premiers résultats révèlent l'ampleur des dérives jadis observées dans la gestion de la solde et des pensions des agents publics. En dépit de cela, le volume des dépenses des personnels de l'État continue d'être un problème majeur, que tentent de résoudre les pouvoirs publics camerounais.

En cause cette fois-ci, apprend-on des documents officiels, se trouvent les recrutements massifs à la fonction publique, dont le rythme et l'ampleur deviennent progressivement une menace pour la soutenabilité budgétaire. Selon les conclusions d'une étude menée en 2018, pour une croissance économique de l'ordre de 4,5%, le volume des crédits budgétaires à réserver aux prises en charge de nouveaux recrutements devrait être plafonné à 9,2 milliards FCFA chaque année, pour garantir la soutenabilité budgétaire de la masse salariale. Concrètement, ce plafond correspond à un effectif d'environ 5 900 nouveaux agents publics, tous recrutements confondus.

Le non-respect de ce plafond et surtout les manipulations du fichier solde de l'État par des personnels véreux continuent de causer d'importants préjudices au Trésor public et à la soutenabilité budgétaire. Dans le présent dossier, nous esquissons une présentation de cette hydre à multiples têtes qu'est le problème de la gestion des dépenses des personnels de l'État au Cameroun.

Au Cameroun, l'évolution de la masse salariale des agents publics menace l'équilibre budgétaire

Entre l'année 2011 et fin juin 2020, les effectifs de la fonction publique camerounaise ont pratiquement doublé, passant de 197 471 à 340 957 personnes, apprend-on des documents officiels du gouvernement. Dans le même temps, révèlent les mêmes sources, les dépenses de personnel dans le budget de l'État, elles, sont passées de 681,4 milliards de FCFA à plus de 1000 milliards de FCFA sur une période de 10 ans.

Fort de cette réalité, le gouvernement confesse lui-même que *« l'analyse de l'évolution des dépenses de personnel au cours des 10 dernières années a permis de relever que la masse salariale effectivement payée aux agents publics dans le budget de l'État croit annuellement de 5,6% en moyenne, malgré les multiples actions d'assainissement du fichier solde de l'Etat »*. Et de poursuivre : *« cette progression a été déjà relevée dans l'étude réalisée en 2018 sur la soutenabilité de la masse salariale, qui avait établi, par ailleurs, que l'augmentation des effectifs est la principale source d'accroissement de la masse salariale. Cette augmentation résulte du niveau très élevé des recrutements au cours des dix dernières années, en comparaison avec les départs à la retraite »*.

Mieux, le gouvernement camerounais, qui a lancé la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement 2020-2030, laquelle ambitionne de transformer structurellement l'économie camerounaise, révèle que l'étude sus-mentionnée a également « permis de mettre en lumière la réduction drastique des effectifs dans certains corps de métiers des secteurs productifs, à l'instar du secteur agro-pastoral, du secteur minier, du secteur des télécoms, de la santé, ainsi que la traduction et l'interprétariat ».

Explosion des affectifs des enseignants

Mais, à l'opposé, apprend-on, des recrutements massifs ont été effectués dans le corps des enseignants du secondaire, lesquels ont fait exploser la masse salariale au cours de la période sous-revue. *« En passant de 30 640 à 83 308 entre janvier 2010 et juin 2020, les effectifs des enseignants du secondaire se sont multipliés par 2,7. Ils représentent désormais 34,4% des effectifs de la fonction publique, alors qu'ils n'en représentaient que 15,8% au début de l'année 2010. De même, leur masse salariale représente 32,3% contre 21% en 2010 »*, souligne le gouvernement.

Fort de cette réalité, révèlent les mêmes sources, le Cameroun, depuis 2011, n'a jamais respecté le ratio de soutenabilité de la masse salariale fixé à un maximum de 35% dans le cadre des critères de surveillance multilatérale édictés par la Cemac. En effet, au Cameroun, ce ratio, qui fait le rapport entre le volume des recettes fiscalo-douanières collectées au cours d'une année et les dépenses de personnel de l'État, a par exemple culminé à 36,5% en 2019. Il s'agit pourtant de la meilleure performance réalisée par le pays au cours des 10 dernières années. Pour le reste de la période sous revue, le ratio de soutenabilité de la masse salariale de l'Etat a toujours dépassé 40%, avec un pic de 44,4% au cours de l'année 2011.

Brice R. Mbodiam

Salaires et avantages des personnels de l'Etat augmentent de 128 milliards FCFA entre 2019 et 2021

Au cours de l'année 2019, l'État du Cameroun a versé à ses agents des salaires, primes et autres avantages, pour un montant global de 1058 milliards de FCFA, contre 1024 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 34 milliards de FCFA. Selon le tableau prévisionnel des opérations financières de l'État (Tofe), révélé par le ministère des Finances, cette ligne de dépenses, que le gouvernement tente de maitriser en vain depuis des années, a de nouveau explosé au cours de la période 2020-2021.

En effet, selon les statistiques contenues dans le Tofe, les dépenses liées aux personnels de l'État ont atteint 1128,1 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 70 milliards de FCFA, sur une période d'un an. Elles vont de nouveau croitre de 58 milliards de FCFA, culminant finalement à 1186 milliards de FCFA CFA, en 2021.

Pour rappel, le gros de cette enveloppe de dépenses liées aux personnels de l'État est constitué des salaires et des pensions que de nombreux agents publics perçoivent souvent indûment. Pour preuve, une opération de comptage physique des personnels de l'Etat camerounais, conduite entre le 20 avril et le 10 juillet 2018, a permis de révéler que sur plus de 310 000 agents publics figurant dans le fichier solde, seulement un peu plus de 285 000 d'entre eux étaient effectivement actifs. Plus de 10 000 d'entre eux sont simplement fictifs. D'autres sont en détachement ou décédés, sans que cela soit pris en compte dans le fichier solde de l'État.

Grâce au comptage physique, plus de 10 000 agents fictifs retirés du fichier solde au Cameroun

Selon le ministère des Finances (Minfi), le comptage physique des personnels de l'État (Coppe), qui visait à extirper du fichier solde les agents de l'État fictifs ou percevant indûment des avantages du Trésor public a permis de retirer du fichier solde plus de 10 000 agents publics fictifs.
Lancé en avril 2018, le Coppe a ainsi permis à la fonction publique camerounaise d'identifier et d'expurger du fichier solde de l'État, des agents publics y émargeant irrégulièrement, du fait d'une absence non justifiée, d'une démission ou d'un décès non déclaré.
Le dénombrement physique des fonctionnaires est une prescription du chef de l'État, Paul Biya. Dans sa circulaire du 20 juin 2017, le président camerounais avait instruit un comptage des agents publics au cours de l'exercice 2018. À l'époque, la masse salariale tournait autour de pratiquement 1000 milliards FCFA pour environ 310 000 employés. Cette masse salariale représente 35,6 % des recettes fiscales, un taux au-dessus du ratio de la zone Cemac.

L'État réclame un trop-perçu de 1,6 milliard de FCFA à 3 366 enseignants

La direction générale du budget du ministère des Finances a récemment publié les résultats du groupe de travail chargé de la vérification circonstanciée et de l'apurement automatique, selon les cas, des rappels des enseignants du ministère des Enseignements secondaires (Minesec).

Selon les résultats dudit groupe de travail, 3 366 personnels du Minesec des promotions 2012-2018 ont perçu en trop des rappels de l'ordre 1,59 milliard de FCFA. La direction générale du budget a alors servi à ces enseignants des ordres de recettes.
Les montants perçus en trop varient entre 30 000 FCFA et plus de 10 millions de FCFA par personnel.
Sur cette liste, certains enseignants devant percevoir un rappel de 14 millions de FCFA ont touché 25 millions de FCFA.

172 agents publics travaillant au Cameroun se faisaient rémunérer comme le personnel des missions diplomatiques

L'opération de Comptage physique du personnel de l'État (Coppe), lancée par le ministère des Finances (Minfi) en 2018, continue de produire leurs effets au Cameroun. *« En ce qui concerne l'assainissement du fichier solde, les résultats de l'opération de toilettage du fichier solde "consulaire" devront entraîner inéluctablement la suspension de 172 agents publics du fichier, pour des économies de l'ordre de 3,169 milliards de FCFA par an, et pour près de 34 milliards FCFA à recouvrer »*, révèle une note du Minfi.

De façon plus claire, explique le département ministériel chargé de rémunérer les agents publics, l'État a ainsi débusqué des personnels de l'État travaillant au Cameroun, mais percevant leurs salaires au taux extérieur. C'est-à-dire que leur salaire était multiplié par un indice de correction comme s'ils étaient affectés dans une mission diplomatique à l'étranger.

Ces premiers résultats sur les salaires frauduleux consulaires ont été obtenus près de cinq mois après la saisine du ministre des Relations extérieures, Lejeune Mbella Mballa, par Louis Paul Motaze, son homologue des Finances. Objet de la correspondance : *« Attribution frauduleuse des salaires au taux consulaire »*. Le ministre Motaze avait alors expliqué à l'époque qu'il y a une forte *« présomption de détournement des deniers publics au moyen d'attribution frauduleuse des salaires au taux extérieur accordés à certains personnels réels ou fictifs de l'État »*.

En 18 ans, l'État du Cameroun a indûment versé près de 2,5 milliards de FCFA de primes à 4490 personnels de santé

L'affaire a fait grand bruit dans le pays en 2020. Les médecins et autres personnels de santé du pays ont constaté dans leurs salaires du mois de juillet 2020, une baisse d'un montant de 2400 FCFA. Beaucoup de ces personnels, courroucés, ont aussitôt conclu à une réduction subtile de leurs salaires, « en pleine pandémie du coronavirus », a souligné un journal local.

Vérification faite au ministère de la Santé publique, il s'est plutôt agi de la suppression sur les bulletins de solde des agents de l'État concernés, d'une prime de technicité correspondant au même montant, et qui leur était jusqu'ici payée en double depuis 18 ans.

Cette information est confirmée au ministère des Finances, où l'on précise que cette « régularisation » est une conséquence du programme d'assainissement du fichier solde de l'État, qui a pris une vitesse de croisière en 2018, avec le comptage physique des personnels de l'État (Coppe).

Dans ce département ministériel, des sources autorisées révèle que la prime de technicité objet du courroux des personnels de santé déclenchée au Cameroun après le paiement des salaires de juillet 2020, était doublement payée depuis 18 ans à 4490 personnels de santé. Ce qui a fait perdre au Trésor public, apprend-on, une enveloppe totale de près de 2,5 milliards de FCFA sur la période.

Recouvrement de 12 milliards de FCFA de salaires et pensions virés dans les comptes des décédés

En dressant le bilan de l'année 2020, la direction générale du budget (DGB) du ministère des Finances a révélé que grâce à l'opération d'assainissement du fichier solde l'État engagé en 2018, le Trésor public a recouvré auprès des banques et des établissements de microfinance 12,2 milliards de FCFA de salaires et pensions virés dans les comptes des décédés.
Ce montant de 12,2 milliards de FCFA ne représente que 42,6% du montant à recouvrer au titre des salaires et pensions virés dans les comptes des décédés. Car, fin janvier 2020, le secrétaire général du ministère des Finances, Gilbert Didier Edoa, avait révélé lors de la conférence annuelle de l'ensemble des services de ce département ministériel que, *« L'audit des comptes des décédés dans les banques et les microfinances a permis d'identifier une somme de 21,8 milliards de FCFA virés après le décès »*. À la DGB, des sources renseignées indiquent que le recouvrement va néanmoins se poursuivre en cette année 2021.
Selon la direction générale du budget, l'opération d'assainissement du fichier des ayants droit et des bénéficiaires des pensions d'invalidité a également permis de faire des économies de plus de 10 milliards par an.

En 2020, le Cameroun a réalisé 40 milliards de FCFA d'économies sur la masse salariale des agents publics

S'exprimant le 25 novembre 2020 devant les députés, dans le cadre de la présentation du programme économique, financier, social et culturel du gouvernement pour l'année 2021, le Premier ministre (PM) camerounais, Joseph Dion Ngute, a révélé que le Trésor public a réalisé des économies de 40 milliards de FCFA sur la masse salariale de l'État, au cours de cette année-là.
Ces économies, a-t-on appris, sont consécutives à certaines actions implémentées par le gouvernement, pour assainir le fichier solde de l'État. Concrètement, il s'agit, a cité le PM, du paiement individualisé des salaires des agents publics et la dématérialisation des bulletins de solde, encore appelés « bons de caisse ».
En effet, le 14 août 2020, le ministre des Finances a officiellement lancé le paiement des salaires via le Système de télécompensation en Afrique centrale (Systac), piloté par la banque centrale. Ce système permet au Trésor public d'approvisionner directement le RIB du bénéficiaire de la solde ou de la pension, à l'opposé de l'ancien, baptisé Système de gros montants automatisé (Sygma).
À travers celui-ci, des fonds étaient mis à la disposition des banques, qui se chargeaient alors de les redistribuer dans les comptes des salariés de l'État, ce qui ne permettait pas au Trésor de contrôler les volumes décaissés ou non. Pis, les montants non perçus par les salariés parfois fictifs ou décédés étaient généralement gardés par les banques, parfois pendant plusieurs mois, sans être retournés au Trésor.
La dématérialisation des bons de caisse, quant à elle, est intervenue dès le mois d'octobre 2019. L'opération a consisté au remplacement des titres de paiement physiques alors utilisés pour la paie des salaires inférieurs à 100 000 FCFA, par des titres électroniques. « Il s'agit d'une démarche visant à la fois à simplifier les procédures de paiement de la solde des agents publics et à réduire considérablement les fraudes », avait précisé le ministre des Finances, Louis Paul Motaze. Toutes ces réformes font suite au Comptage physique des personnels de l'État (Coppe) initié en 2018, et qui avait permis d'extirper du fichier solde 10 000 agents fictifs.

Chantal Elombat Mbedey

« SUITE À L'ACTION DU BMN, CERTAINES ENTREPRISES ONT AUGMENTÉ L'EFFECTIF DU PERSONNEL »

Directeur du bureau de mise à niveau des entreprises camerounaises, ce haut-fonctionnaire détaille les missions de cette structure étatique, en dresse le bilan et évoque les avantages pour les entreprises à se mettre à niveau, au moment où les barrières commerciales entre les pays tombent.

Entretien avec Brice R. Mbodiam

Pouvez-vous brièvement présenter le Bureau de mise à niveau des entreprises camerounaises (BMN) ?
Je vous remercie tout d'abord de l'intérêt que vous portez au Bureau de mise à niveau (BMN) des entreprises camerounaises. Le BMN a été créé par arrêté n° 221 CAB/PM du 16 décembre 2011 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de compétitivité de l'économie camerounaise. Le BMN est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat). La mission principale du BMN est de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'appui à la mise à niveau et à la restructuration financière des entreprises industrielles camerounaises.
De manière spécifique, le BMN est chargé entre autres : d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de mise à niveau des entreprises et de management de la qualité, en relation avec les départements ministériels concernés et les structures d'encadrement des entreprises ; de définir et appliquer les critères d'éligibilité des entreprises au Programme national de mise à niveau (PNMAN), ainsi que les modalités d'octroi des primes auxdites entreprises ; de contribuer à la définition de la politique du gouvernement en matière de mise à niveau des entreprises et plus largement, à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.
Le BMN est constitué d'un comité de pilotage (Copil) dont la composition a été constatée par décision n° 016 CAB/PM du 20 avril 2012, ainsi que d'une direction que nous avons l'honneur de diriger.

« Le Bureau de mise à niveau travaille avec les entreprises du secteur secondaire, c'est-à-dire celles qui sont dans le secteur de la transformation »

Quels sont les secteurs ou filières vers lesquels s'orientent vos activités ?
Le Bureau de mise à niveau travaille avec les entreprises du secteur secondaire, c'est-à-dire celles qui sont dans le secteur de la transformation. Pour être retenues, ces entreprises doivent satisfaire aux critères d'éligibilité du Programme national de mise à niveau. L'un de ces critères étant d'appartenir à l'un des secteurs prioritaires suivants : l'agroalimentaire, le textile et la confection, le bois, le tourisme, la chimie, le cuir et les chaussures, la métallurgie, la sidérurgie, la mécanique, électricité et dérivés, et le BTP. Nos activités couvrent néanmoins aussi tout ce qui concerne les services liés à l'industrie.

Concrètement, quels types d'actions déployez-vous au profit des entreprises industrielles bénéficiaires de l'expertise du BMN ?
Après l'admission de l'entreprise au PNMAN, la mise à niveau globale ou spécifique des entreprises sélectionnées par le Comité de pilotage du BMN consiste pour chaque entreprise à l'examen de l'existant à travers un diagnostic réalisé par des experts de haut vol, la déclinaison d'un plan d'investissements matériel (achat des équipements de production, réfection des zones de fabrication des produits…) et immatériel (appui à la gestion commerciale, appui à la mise en place de la comptabilité analytique, bonnes pratiques d'hygiène, bonnes pratiques de fabrication, réduction de la consommation d'énergie, élaboration et mise en place de manuels de procédures, implémentation des systèmes de management ISO 9001, ISO 22000, ISO 14001, ISO 17025, ISO 45001, techniques de vente, l'assistance technique, participation aux foires nationales et internationales, gestion des ressources humaines, système d'information, recherche de financement…). Puis, la mise en œuvre desdits plans et l'octroi des primes.
Les entreprises bénéficient à ce titre de primes diverses, notamment : la prise en charge à 90% des coûts des diagnostics globaux ou spécifiques et la formulation des plans de mise à niveau y afférents (prime de diagnostic sur investissement immatériel) ; la prise en charge à hauteur de 80% sans plafond des coûts des investis-

« Je vous assure sur la foi de mes observations de terrain que beaucoup d'entreprises sont satisfaites et en redemandent »

sements immatériels (gestion des ressources humaines, organisation, savoir – faire, études, prospection, autres actions d'assistance technique, formation, comptabilité, implémentation des systèmes de management, etc.) identifiés dans le cadre des plans de mise à niveau validés par le Comité de pilotage (prime sur investissements immatériels) ; la prise en charge à hauteur de 20% du coût des investissements matériels réalisés par les entreprises avec un plafond de 50 millions de FCFA (prime sur investissement matériel). Sans être exhaustive, il s'agit là en quelques grands traits, des services personnalisés que nous apportons aux entreprises qui adhèrent au PNMAN.

De manière générale, quelle appréciation faites-vous de la réaction des entreprises camerounaises vis-à-vis des programmes que vous mettez en œuvre ?

Il m'est difficile de répondre à votre question dans la mesure où je pense que les entreprises bénéficiaires des services du BMN sont plus à même de porter un jugement de valeur sur nos interventions en leur faveur. Néanmoins, je vous assure sur la foi de mes observations de terrain que beaucoup d'entreprises sont satisfaites et en redemandent. Je pourrais à titre d'illustration évoquer l'un des derniers feedbacks relativement à notre intervention dans le cadre des préparatifs du Chan 2021.
Sur instruction du gouvernement, via le ministère du Tourisme et des Loisirs (Mintoul), le BMN et le CTA-CAM ont, en effet, procédé au renforcement des capacités en matière des bonnes pratiques d'hygiène (BPH), de bonnes pratiques de restauration (BPR), à l'accueil, ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) des entreprises hôtelières retenues et recommandées pour le Chan 2021. J'affirme que beaucoup d'entreprises de ce secteur ont compris l'importance de la mise à niveau et elles en redemandent. Il reste maintenant à souhaiter que tout cet engouement se traduise effectivement par leur adhésion volontaire au PNMAN.

En dépit de l'intérêt de la mise à niveau, comment expliquez-vous que beaucoup d'entreprises

« Il y a que beaucoup d'entreprises pensent à tort que le BMN est la porte arrière du fisc. Cette croyance erronée est elle-même soutenue par un culte et une logique de l'opacité en vigueur dans beaucoup d'entreprises »

trainent encore les pieds à vous contacter ?
Cela pourrait paraître comme une énigme si l'on s'en tient à la pertinence de la mise à niveau, surtout dans ce contexte de libre-échange. Mais, nous pensons que les ressorts de cette situation nous interpellent. Entre autres, il y a que beaucoup d'entreprises pensent à tort que le BMN est la porte arrière du fisc. Cette croyance erronée est elle-même soutenue par un culte et une logique de l'opacité en vigueur dans beaucoup d'entreprises. Nous continuons la sensibilisation pour changer la perception des gens, mais c'est un travail de longue haleine et il ne faut pas se décourager, car les enjeux sont trop importants pour notre pays.

Vous évoquez très souvent les Accords de partenariats économiques (APE) avec l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Tout cela ne rend-il pas la mise à niveau des entreprises encore plus pertinente et indispensable ?
Absolument ! Nos entreprises doivent savoir que les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne (APE) et la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) charrient autant de menaces que d'opportunités pour elles. Les menaces se présentent essentiellement sous la forme de la concurrence des entreprises étrangères. Au plan politico-économique, cette concurrence est susceptible de produire moins de recettes fiscales pour l'État qui serait sérieusement fragilisé parce que disposant de moins de moyens d'intervention. Il faut dire

que dans un contexte national déjà sensible du fait de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et certes dans une moindre mesure, de l'Adamaoua et de l'Est, cette sinistre perspective doit absolument être évitée.
Au plan social, la fermeture potentielle d'un grand nombre d'entreprises aggraverait considérablement le chômage dont le taux est déjà non négligeable. Selon le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, 27% des jeunes étaient au chômage en 2016. Nul doute que ce chiffre n'a pas été revu à la baisse si l'on considère par exemple que des entreprises comme la Cameroon Development Corporation (CDC) ont dû mettre sur la touche des milliers de travailleurs du fait de la situation sécuritaire dans le Sud-Ouest. La mise à niveau de nos entreprises apparait alors au vu de tout ceci non pas comme une option, mais comme la voie à prendre pour saisir les opportunités non seulement du marché local, mais aussi du marché international. Mais il faudra être capable de produire en qualité et en quantité.

Que préconisez-vous face à toutes ces menaces inhérentes à la politique de libre-échange en vigueur ?
Nous n'avons pas de leçons à donner ou de recette miracle à prescrire. Le gouvernement a déjà pris le taureau par les cornes en créant le BMN. Le Cameroun qui ambitionne d'être émergent à l'horizon 2035 se doit néanmoins de suivre les expériences heureuses de certains pays qui ont utilisé la mise à niveau pour développer leur tissu industriel et renforcer leur économie. À titre d'illustration, des enquêtes qualitatives de suivi réalisées par le Bureau de mise à niveau tunisien ont notamment démontré l'efficacité de cette politique. Ces enquêtes ont prouvé que la mise à niveau est à la base de l'éclosion de l'économie tunisienne, de l'installation de nouvelles firmes industrielles dans ce pays et de la création des partenariats divers avec des multinationales.

Le Bureau de mise à niveau des entreprises vient de se doter d'un document de stratégie pour la période 2022-2024. Quel en est l'intérêt après plusieurs années d'existence ?
Je dois dire d'emblée qu'il s'agit d'un document très important dans la mesure où c'est une sorte de boussole pour le BMN. Ce document adresse le problème majeur de la mise à niveau au Cameroun qui se résume en une réponse insuffisante du système au défi de la compétitivité. Parmi les solutions préconisées pour y remédier, le document remet le BMN à la place qui est la sienne, c'est-à-dire celle d'acteur central de la mise à niveau au Cameroun. Ce document recentre les choses, les activités, les actions et les tâches de la mise à niveau et de la restructuration financière qui sont les deux principales missions confiées au BMN par le gouvernement.
Nous espérons que cela permettra également que tous les moyens disponibles ou envisageables pour la mise à niveau soient également mis à disposition du BMN. Après avoir donné cette place centrale au BMN, les uns et les autres n'auront plus à imaginer ou à se tromper de partenaire ou de personne à qui s'adresser. Tout le monde saura qu'il faut s'orienter vers le BMN. La mise à niveau étant bien comprise et accompagnée par tous les acteurs de l'économie, il y a de fortes chances que le BMN produise les résultats attendus aussi bien par les décideurs que par la population cible que sont les entreprises.

À ce jour, combien d'entreprises sont-elles déjà passées par le moule du BMN et quel est le montant des primes accordées jusqu'ici ?
Je voudrais vous dire que 777 entreprises ont volontairement adhéré au Programme national de mise à niveau que le BMN met en œuvre. Nous avons réalisé 335 pré-diagnostics dans ces entreprises et 93 plans de mise à niveau ont été validés par notre comité de pilotage. Nous accompagnons toutes ces entreprises, soit au travers d'une mise à niveau globale, soit via une mise à niveau spécifique. En termes de primes accordées, nous nous situons à plus du milliard de FCFA. Ce chiffre va évidemment évoluer rapidement puisque nous avons affecté des experts accompagnateurs dans plusieurs entreprises qui ont quelques difficultés à implémenter à un bon rythme, leur plan de mise à niveau.

Le principe de l'adhésion volontaire des entreprises à la mise à niveau ne réduit-il pas la portée de l'action du BMN ?
Vous savez qu'on a affaire au secteur privé. Et ce qu'il y a de caractéristique au secteur privé, c'est que le chef d'entreprise ou son promoteur a lui-même acquis ses capitaux. Ça peut être le produit de ses économies, ça peut être des emprunts qu'il a faits. Et il décide d'utiliser ses capitaux pour créer une entreprise. On comprend donc que quand il agit, ce n'est pas toujours évident qu'un tiers vienne lui dire qu'il faut changer sa manière de travailler. C'est pour cela que le gouvernement a voulu que ce soit volontaire. Ainsi, chaque promoteur après avoir pris connaissance de la nature des appuis du BMN décide volontairement d'adhérer au Programme national de mise à niveau qui est implémenté par le BMN.
Si c'était forcé, nous ne serions pas

« 777 entreprises ont volontairement adhéré au Programme national de mise à niveau que le BMN met en œuvre. Nous avons réalisé 335 pré-diagnostics dans ces entreprises et 93 plans de mise à niveau ont été validés par notre comité de pilotage »

arrivés aux résultats auxquels nous sommes parvenus aujourd'hui. D'un autre côté, ce principe de volontariat peut limiter l'action du BMN. L'État qui met de l'argent dans la mise à niveau pourrait susciter l'adhésion au PNMAN de certaines entreprises stratégiques. Parce qu'il attend de certains secteurs d'activité et de certaines entreprises des résultats dans la diversification de son économie. Il devrait s'agir des entreprises qui représentent beaucoup pour l'économie du Cameroun.

Quel est l'impact de la mise à niveau sur la compétitivité des entreprises qui font, à ce jour, partie du portefeuille du BMN ?

Sans aucun triomphalisme, je dirai que dans la limite des moyens à disposition, nous avons des résultats assez probants en termes notamment d'augmentation du chiffre d'affaires, d'indépendance financière et même de résultats nets. Suite à l'action du BMN, certaines entreprises ont augmenté l'effectif du personnel, ce qui est une grande victoire d'autant que le chef de l'État a fait de la lutte contre le chômage, une de ses priorités. Nous avons également des résultats en termes de meilleure compréhension du processus de production qui donne une productivité assez bonne dans ces entreprises.

Les résultats probants enregistrés par le BMN sont d'ailleurs validés par un audit technique et financier réalisé en septembre 2019 par le cabinet Auditec-Foirier et commandité par l'Agence française de développement (AFD), lequel portait sur les résultats de l'appui budgétaire sectoriel 2017-2019 du 3e C2D. Les conclusions de cet audit indiquent en substance que le BMN est le seul bénéficiaire sectoriel à avoir atteint la quasi-totalité des indicateurs de performance prévus dans le cadre logique, et ce, malgré une mise à disposition tardive des fonds.

GESTION PUBLIQUE

La réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda, sur le corridor Yaoundé-Enugu (Nigeria), victime de la crise anglophone

Le ministre des Travaux publics (Mintp), Emmanuel Nganou Djoumessi, vient d'annoncer la reprise du trafic sur l'axe routier Babadjou-Bamenda (59,9 km) sur le corridor Yaoundé-Enugu, au Nigeria. Elle était coupée après l'effondrement de deux zones de remblais suite aux pluies diluviennes survenues dans la nuit du 24 au 25 mars 2021.

En chantier depuis 2017, les travaux ont été arrêtés sur ce tronçon routier depuis le 14 janvier 2021, à la suite d'une attaque de sécessionnistes armés venus du Nord-Ouest. *« L'entreprise Sogea Satom, adjudicataire dudit marché, dont les travaux ont été lancés en 2017, a manifesté son retrait du projet, justifiant un cas de force majeure en rapport avec la situation sécuritaire dans la zone d'intervention du projet, ouvrant ainsi la voie à la résiliation dudit contrat »*, a expliqué le Mintp.

Le membre du gouvernement a ajouté que, actuellement, des entreprises camerounaises ont été mobilisées sur la base des rapports de la mission de contrôle et des risques de rupture du trafic. Elles vont assurer la réalisation de certains travaux dont le but est de permettre la circulation des personnes et des biens, en attendant la contractualisation pour un nouveau marché.

À cet effet, apprend-on, deux entreprises sont mobilisées sur le long de l'itinéraire, la première coté Babadjou, la deuxième, côté Santa (Nord-ouest). Côté Babadjou, la circulation a été rétablie en fin d'après-midi, l'entreprise continue les travaux dans le but d'éviter d'autres effondrements au niveau des zones de remblais. Côté Bamenda, la circulation est également rétablie. Toutefois, il convient de relever que les usagers doivent respecter les mesures en vigueur sur les routes en terre, soit, interrompre la circulation pendant deux heures de temps après une pluie.

La réhabilitation de l'axe Babadjou-Bamenda a été engagée en 2017 avec l'appui de la Banque mondiale pour un montant total de 192 millions de dollars US (113 milliards de FCFA). Ceci afin d'éradiquer les accidents et réduire les coûts de transport et les durées de transit sur le corridor routier qui relie Yaoundé à la frontière Est du Nigeria, en passant par les régions de Bafoussam et de Bamenda, dont l'économie repose essentiellement sur la production agricole et le commerce.

Nouveaux programmes avec le FMI : le Tchad plus avancé que le Cameroun et le Gabon, le Congo et la Guinée à la traîne

Dans son récent rapport *«Lettre d'Afrique Centrale»*, le service économique régional du Ministère Français de l'Economie, des Finances et de la Relance esquisse un état des lieux des négociations de nouveaux programmes économiques, entre les pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA et Tchad) et le Fonds monétaire international (FMI).
«Les programmes triennaux 2017-2020 ayant expiré au Cameroun, au Gabon et au Tchad, des négociations pour la conclusion de nouveaux programmes sont en cours. Si le Tchad a récemment obtenu un accord des services ("Staff level agreement"), préalable au passage au Conseil d'administration, les échanges au Cameroun et au Gabon en sont à un stade plus préliminaire, mais devraient déboucher prochainement sur une mission d'instruction», révèle le rapport.
À en croire la même source, si les trois pays sus-mentionnés avancent plutôt positivement vers la conclusion d'un nouveau programme, la tâche s'avère moins aisée pour le Congo et la Guinée équatoriale. *«Les discussions avec le Congo, qui nécessitent un rééchelonnement essentiel de sa dette extérieure avec les traders pétroliers, et la Guinée équatoriale, sont en revanche moins avancées»*, souligne la *«Lettre d'Afrique Centrale»*.
Pour rappel, le programme économique et financier triennal (2017-2020) entre le Cameroun et le FMI, initialement prévu pour s'achever le 25 juin 2020, avait été prorogé au 30 septembre 2020, à la demande du pays, en raison de la pandémie du Covid-19 sur les finances publiques. Assorti de la Facilité élargie de crédit (FEC), ce programme conclut le 26 juin 2017 a permis au pays de bénéficier d'appuis budgétaires successifs pour un montant total de 666,1 millions de dollars (près de 400 milliards de FCFA).
Selon le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motaze, qui ne donne pas plus de détails, le nouveau programme que peaufine le gouvernement camerounais ne devrait plus un instrument de consolidation du budget de l'État, comme ce fut le cas avec la FEC, mais un outil devant privilégier la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du contenu du panier de la ménagère Camerounaise.

Le Japon accorde un moratoire d'un an au Cameroun pour le remboursement d'une dette d'un demi-milliard de FCFA

Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette prônée par les pays membres du G20, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, et l'ambassadeur du Japon au Cameroun, Ossawa Tsutomu, ont procédé ce 23 mars à Yaoundé, à la signature de l'échange de notes accordant un moratoire d'un an au Cameroun pour le remboursement de sa dette prévu en juin 2020.
«À travers la signature de cet échange de notes, le Japon a accordé au Cameroun une suspension du service de la dette à hauteur de 91 506 204 yens, soit environ 460 millions de FCFA que devait rembourser le trésor public camerounais en faveur de la Jica [Agence de coopération japonaise] au titre des prêts concessionnels octroyés par cette institution», a expliqué le Minfi. Le Cameroun va désormais rembourser cet argent en juin 2021.
Selon Louis Paul Motaze, les membres du G20 ayant accepté de proroger cette initiative de suspension du service de la dette au 30 juin 2021, les documents en cours de préparation devront permettre un moratoire additionnel sur environ 500 millions de FCFA correspondant au service de la dette qui aurait dû être réglée à la Jica au cours du premier semestre de cette année 2021. Cette dette sera maintenant réglée au premier semestre de 2022.
À en croire le Minfi, il s'agit en effet d'une bouffée d'oxygène pour les finances publiques et d'un coup de pouce à une résolution ferme de renforcement du système de santé camerounais, notamment en ce qui concerne les mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.
Le Cameroun s'est en effet engagé à consacrer les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses dédiées à atténuer l'impact sanitaire, économique et social de la Covid-19.
La Chine et sept pays membres du Club de Paris (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Japon, République de Corée et Suisse), un groupe de créanciers bilatéraux, ont accordé au Cameroun le droit de suspendre le service de sa dette d'un montant de près de 100 milliards, sur la période allant du 1er mai au 31 décembre 2020.
En ce moment, le Cameroun négocie d'ailleurs un autre moratoire avec la France.
Cette initiative de suspension du service de la dette est cependant assortie de conditionnalités rigides, telles que l'obligation de *«divulguer tous les engagements financiers du secteur public»* et de *«ne contracter aucune nouvelle dette non concessionnelle au cours de la période de suspension»*, en dehors du cadre défini par le FMI et la Banque mondiale sur les emprunts non concessionnels.

En quadruplant sa dette en 13 ans, le Cameroun est un « pays à haut risque de surendettement » (BAD)

Dans ses perspectives sur l'économie africaine en 2021, la Banque africaine de développement (BAD) souligne le caractère *« préoccupant »* du *« niveau de la dette publique du Cameroun »*, pays qui a pourtant bénéficié, en 2006, de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). En effet, après avoir tiré les dividendes de cette facilité ayant permis au Cameroun de réduire substantiellement sa dette vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux, le pays a renoué avec un endettement jugé rapide.

« L'encours de la dette publique est passé de 12% du PIB en 2007 à 45,8% du PIB (environ deux tiers de la dette étant extérieure et un tiers, de la dette intérieure) en septembre 2020 », fait remarquer la BAD, dont les chiffres révèlent ainsi un quasi quadruplement de la dette publique du Cameroun en l'espace de 13 ans. De ce fait, souligne la BAD, *« le Cameroun présente les caractéristiques d'un pays à haut risque de surendettement »*.

De ce fait, les efforts de développement du pays pourraient être compromis, ses ressources servant désormais davantage à rembourser ses créanciers, comme ce fut le cas avant l'initiative PPTE. *« À partir de 2018, le règlement de la dette publique tant intérieure qu'extérieure a occupé plus de place dans la marge de manœuvre disponible, avec un léger ralentissement de l'investissement public »*, fait observer la loi de finances 2021. À titre d'illustration, selon les documents budgétaires, le service de la dette du Cameroun a augmenté de 727,5 milliards de FCFA en 2017 à 1027 milliards en 2018 alors que l'investissement public lui repliait de 1 586,9 milliards à 1291,5 milliards sur la même période.

À en croire la BAD, ce risque de surendettement et ses corollaires pourraient bien se réaliser au cours des prochaines années, en raison de *« la nécessité de soutenir la reprise économique en 2021 et de réaliser les grands projets structurants envisagés dans la nouvelle Stratégie nationale de développement 2020-2030 »*.

Au demeurant, ces récriminations autour de l'endettement rapide du Cameroun, après l'initiative PPTE de 2006, ont toujours été minimisées par les autorités locales. Selon les pouvoirs publics, avec un niveau d'endettement représentant 45,8% du PIB à fin septembre 2020 (10 164 milliards de FCFA en valeur absolue), le pays reste largement en dessous du seuil de tolérance admis dans la zone Cemac, qui est de 70% du PIB.

Par ailleurs, font remarquer les autorités publiques camerounaises, la courbe ascendante prise par l'endettement public ces dernières années est consécutive aux ambitions de développement des infrastructures dans le pays. En effet, dès 2012, le pays s'est lancé dans un vaste chantier de construction d'infrastructures, dans le cadre du septennat des *« grandes réalisations »* (barrages hydroélectriques, pont sur le Wouri, routes nationales, port de Kribi, routes transfrontalières, etc.).

Puis, sont venus les projets d'infrastructures du Plan d'urgence triennal (Planut) et de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football 2019, finalement reprogrammée au début de l'année 2022.

Le Cameroun dénonce le blanchiment du bois illégal par des forestiers falsifiant les documents administratifs

Le ministre camerounais des Forêts et de la Faune, Jules Doret Ndongo (photo), dans une correspondance adressée à ses collaborateurs dans les 10 régions du pays, vient de révéler l'existence d'un réseau de blanchiment du bois exploité illégalement, à travers la falsification des documents administratifs sécurisés.
« Il m'a été donné de constater que certains opérateurs économiques véreux utilisent des documents sécurisés (lettres de voitures et carnet de chantier DF10) contrefaits, pour blanchir le bois exploité illégalement, sachant que certains de vos collaborateurs paraphent et signent les lettres de voitures à blanc, et souvent sans en référer aux formulaires de transmission accompagnant lesdits documents », écrit le ministre aux délégués régionaux de son département ministériel.
À en croire ce membre du gouvernement, cette pratique fait perdre au pays non seulement d'importantes ressources forestières et fauniques, mais aussi des recettes à l'Etat. Afin d'éradiquer ce phénomène, Jules Doret Ndongo recommande à ses collaborateurs de redoubler de vigilance lors de la vérification des documents accompagnant les cargaisons de bois coupées sur le territoire national.

Le cas des forestiers vietnamiens au Cameroun

L'on se souvient que dans un rapport publié en 2020 et intitulé *« bois volé, temples souillés : les conséquences néfastes du commerce du bois entre le Cameroun et le Vietnam sur les populations et les forêts camerounaises »*, deux ONG révèlent que des forestiers vietnamiens au Cameroun excellent dans des *« opérations de blanchiment couvertes par la paperasse »*.
Concrètement, Environnemental Investigation Agency (EIA) et le Centre pour l'environnement et le développement (CED) soutiennent qu'*«afin de répondre aux exigences des autorités vietnamiennes, plusieurs des sociétés qui font le commerce du bois ont concentré leurs efforts sur l'obtention de documents camerounais, en faisant abstraction de l'origine réelle du bois mis sur le marché vietnamien »*.
Pour étayer cette thèse, les deux ONG révèlent qu'*«un responsable de Dai Loi Trading Co. Ltd (…), la plus grande société vietnamienne installée au Cameroun, et par ailleurs l'un des trois plus grands importateurs de bois au Vietnam, a déclaré se moquer éperdument de l'origine du bois qu'elle met sur le marché vietnamien, même si ce bois devait provenir d'un groupe terroriste, pourvu que les "bons documents" soient fournis »*.

La BAD conditionne la reprise économique au Cameroun en 2021 par « la disponibilité » d'un vaccin contre le Covid-19

Dans son récent rapport sur les perspectives économiques en Afrique en 2021, la Banque africaine de développement (BAD) révèle que parti d'une récession économique en 2020 (-2,4% de taux de croissance), du fait des ravages du coronavirus, le Cameroun pourrait renouer avec la croissance en 2021 avec 3,5%, et 4% en 2022.
L'inflation, quant à elle, apprend-on, devrait être de 2,3 % en 2021 et 2022, en dessous de la norme de 3 % établie par la Cemac.
Cependant, souligne l'institution financière panafricaine, ces performances économiques sont fortement tributaires de « la disponibilité d'un vaccin au début de (l'année) 2021, et de l'extinction progressive de la pandémie du Covid–19, à partir du second semestre 2021 ». Par ailleurs, même si la pandémie s'atténue à partir de juin 2021, il serait difficile pour le pays de décoller économiquement si les crises sécuritaires venaient à s'aggraver « aux frontières du pays (notamment à l'Est, frontalière avec la RCA, Ndlr) et dans deux de ses régions anglophones », souligne la BAD.
À l'observation, le scénario catastrophe envisagé par la BAD pourrait bien se réaliser. En effet, bien que l'aggravation des crises sécuritaires soit peu probable, l'évolution de la pandémie du Covid-19, elle, inquiète les autorités du pays. De fait, alors que la 2ème vague fait des ravages au sein de la population, le Cameroun, disposé dans un premier temps à utiliser le vaccin AstraZeneca, vient de freiner ses ardeurs, en raison de la polémique qui enfle autour des capacités immunitaires et les effets secondaires de ce vaccin contre le Covid-19. Aussi, par « principe de précaution et de prudence », le conseil scientifique du Cameroun vient-il de requérir des autorités sanitaires la suspension du projet d'administration de ce vaccin dans le pays.

Après 2020, le Cameroun négocie une nouvelle suspension des remboursements de sa dette envers la France

Après avoir bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) décidée en 2020 par les pays du G20 et du club de Paris, dont notamment la France, le gouvernement camerounais entend obtenir de l'Hexagone le renouvellement de cette facilité, pour le compte de l'exercice budgétaire 2021. L'ambassadeur de France au Cameroun, Christophe Guilhou (photo, avec le Président Biya), l'a laissé entendre le 16 mars 2021 dans la capitale du pays, lors de la 14e session du comité d'orientation et de suivi du C2D, initiative bilatérale de remise de dette vis-à-vis du gouvernement français, dont bénéficie le Cameroun depuis 2006.

« Nous le savons, cette crise sanitaire et économique (Covid-19, NDLR) majeure n'est pas derrière nous. Pour y faire face, le Cameroun a demandé à bénéficier de l'Initiative de suspension du service de la dette. La France, en tant que membre du Club de Paris et du G20, a accédé à cette requête, et un accord entre nos deux pays relatifs à la suspension temporaire des échéances de 2020 a été récemment signé. Les discussions se poursuivent concernant les échéances de 2021 », a révélé le diplomate français.

Le montant de l'enveloppe de la dette à rembourser par le Cameroun à la France en 2021 n'a pas été révélé. Mais, l'on sait qu'au cours de la période allant du 1er mai au 31 décembre 2020, par exemple, cette cagnotte s'élevait à 72,6 milliards de FCFA, montant de la moins-value enregistrée dans le compte C2D du fait de la suspension des remboursements décidée par la France et les autres membres du G20 et du Club de Paris. En effet, le C2D prévoit que le pays endetté mobilise effectivement les fonds à rembourser à la France, dans un premier temps, avant de se les faire rétrocéder, dans un 2e temps.

Sur la base de cette hypothèse, et si les négociations actuellement en cours entre le Cameroun et la France sont concluantes, l'Hexagone aura desserré autour du Cameroun l'étau du service de la dette, pour un montant global d'au moins 145 milliards de FCFA en 2 ans. Au demeurant, si cette facilité permet d'atténuer la pression sur la trésorerie de l'Etat, elle plombe en revanche la bonne exécution des programmes et projets financés par les fonds issus du C2D.

Péril sur l'exécution du C2D

« Ce moratoire, qui intègre les échéances dues au titre du C2D, aura des répercussions importantes en termes de trésorerie disponible pour le dispositif. Cette épreuve intervient à un moment charnière pour le C2D. Forts de 15 ans d'investissements et d'efforts au profit des populations, nous cherchons non seulement à poursuivre les réalisations, mais également à donner corps à nos ambitions de maturité. Les décalages de trésorerie complexifieront indéniablement cette tâche, et nécessiteront sans tarder l'adoption de solutions adéquates pour affronter cette situation », fait remarquer l'ambassadeur de France au Cameroun.

Pour le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motaze, qui a exprimé les mêmes inquiétudes au cours de la rencontre du 16 mars 2021, l'une des solutions aux difficultés de trésorerie que va rencontrer le compte C2D en 2021 et au-delà (si les remboursements de 2021 sont suspendus, NDLR), est le financement, *« même de façon partielle »*, des projets et programmes C2D *« par le Trésor public »*. Cette hypothèse suppose une probable intensification de l'endettement public, en raison des tensions qu'exercent déjà sur la trésorerie de l'Etat les dépenses sécuritaires et la pandémie du Covid-19.

L'ambassadeur de France au Cameroun, lui, préconise une recherche concertée des solutions.

«Un déficit de trésorerie aboutirait à un ralentissement, voire une suspension des projets C2D. Dans l'hypothèse d'une prolongation du moratoire aux échéances de 2021, compresser les besoins de trésorerie ne sera pas une solution soutenable. Afin de parer à cette éventualité, il revient au Cameroun et à la France d'engager d'ores et déjà une réflexion conjointe de haut-niveau permettant d'arbitrer sur des mécanismes budgétaires, financiers ou fiscaux d'allègement de trésorerie et d'optimisation des ressources disponibles », indique Christophe Guilhou.

Pour le diplomate français, il est crucial que cette question soit inscrite dans l'ordre du jour de la revue à mi-parcours du C2D, prévue *« avant la fin du premier semestre »* 2021, précise-t-il. Pour rappel, entre 2006 (premier C2D) et 2025 (fin du 3ème C2D), cette initiative du gouvernement français permettra au Cameroun de bénéficier de la remise de sa dette envers de la France, pour un montant total de 967,4 milliards de FCFA, selon le ministre des Finances. Ce qui fait du pays le plus grand bénéficiaire de cette facilité, destinée à soulager les pays économiquement fragiles.

Le Cameroun et le Royaume-Uni officialisent leur accord de partenariat économique post-Brexit

Le 9 mars 2021 à Londres, Ranil Jayawaderna, sous-secrétaire d'Etat parlementaire au ministère britannique du commerce international, et Albert Njoteh Fotabong, Haut-commissaire du Cameroun au Royaume-Uni, ont signé le nouvel accord régissant les échanges commerciaux entre les deux pays, après le Brexit, annonce le ministre camerounais de l'Économie, Alamine Ousmane Mey.
« Ce nouvel Accord commercial est une réelle opportunité pour le renforcement des relations économiques et diplomatiques entre les deux pays. Il s'inscrit dans la continuité des relations commerciales qu'entretenaient déjà le Cameroun et le Royaume-Uni dans le cadre de l'APE bilatéral Cameroun-Union européenne, et permettra aux deux pays de poursuivre sereinement les échanges commerciaux après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), le 31 décembre 2020 », souligne le gouvernement camerounais.
Concrètement, cet accord permet à la partie camerounaise de continuer à bénéficier d'un accès préférentiel (sans droit de douane et sans contingentement) au marché britannique, pour la totalité de ses produits, souligne le ministre de l'Économie.
Pour rappel, les négociations pour cet accord de partenariat économique bilatéral Cameroun-Royaume avaient débuté en octobre 2018. Ces négociations avaient été précédées par une étude sur l'impact de cet accord bilatéral sur l'économie camerounaise, laquelle étude avait recommandé la négociation d'un accord de quasi continuité entre les deux pays.

Agribusiness, numérique, textile : le Cameroun peaufine l'accompagnement des femmes entrepreneurs du Septentrion

Le Dispositif d'appui à la compétitivité du Cameroun (DACC) recense actuellement les besoins des femmes entrepreneures des trois régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) du pays, afin de leur apporter un accompagnement technique dans le cadre de leurs activités. C'est ce qu'indique une source interne au DACC, dont le siège est à Douala, la capitale économique camerounaise.
« Nous avons organisé le 11 mars 2021 à Garoua, un atelier de sensibilisation et d'identification des besoins des membres de la Cameroon Women Business Leaders Association (CWBLA), résidant dans les régions septentrionales du pays. Il fait suite à la demande formulée par la CBWLA, déclarée en février 2021 parmi les 05 premières organisations intermédiaires (OI) éligibles à l'accompagnement par le DACC, dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 dédiée à l'appui direct aux entreprises et aux OI », renseigne notre source.
Le séminaire du 11 mars dernier avait pour but de recueillir les besoins concrets des TPE et PME du secteur agroalimentaire, de l'économie numérique et du textile des membres de la CWBLA, pour leur fournir un accompagnement adéquat.
Des programmes gouvernementaux comme le DACC arrivent au moment où les entreprises camerounaises, et notamment celles pilotées par les femmes, font souvent face à plusieurs obstacles empêchent leur compétitivité. Des difficultés de valorisation des produits finis (packaging) aux tensions de trésorerie, en passant par l'exclusion des circuits de commercialisation, le déficit énergétique, le faible niveau du capital humain, le difficile arrimage aux normes, ou encore l'accès difficile aux matières premières… sont autant de défis récemment évoqués par les femmes entrepreneures des trois régionales septentrionales du pays.
Instrument de la coopération entre le Cameroun et l'Union européenne, le DACC (financé à hauteur de 6,5 milliards de FCFA par l'UE) est mis en œuvre depuis le 20 janvier 2020, avec pour objectif de contribuer au renforcement de l'économie camerounaise et à la création d'emplois via l'amélioration de la compétitivité.

ECONOMIE

Malgré les crises, le chiffre d'affaires global des entreprises formelles augmente au Cameroun

Malgré les crises (économique, sécuritaire et politique) qui secouent le Cameroun depuis 2014, le chiffre d'affaires global des entreprises modernes ou formelles opérant dans le pays a augmenté de 8,6% en deux ans, passant de 11 551 milliards de FCFA en 2016 à 12 655 milliards de FCFA en 2018. C'est ce qu'on peut retenir du Répertoire et démographie des entreprises modernes en 2018, publié ce mercredi 24 mars 2021 par l'INS (Institut national de la statistique). Il s'agit des entreprises légales assujetties à une déclaration statistique et fiscale (DSF).

« En 2018, les entreprises modernes ont généré 12 655 milliards de FCFA de chiffre d'affaires hors taxes (Caht). Par rapport à l'année 2017, ce chiffre d'affaires enregistre, à prix courant, un accroissement de 4,9 % », explique ce rapport rendu à sa 6e édition.

Selon l'INS, trois entreprises sur quatre réalisent un Caht de moins de 50 millions de FCFA, dont 58,1% d'entreprises avec moins de 15 millions de FCFA. Ces entreprises cumulent seulement 0,6% du chiffre d'affaires hors taxes global. Alors que les entreprises de la tranche de 3 milliards ou plus sont les moins nombreuses (1,3%) et concentrent 79,8% du Caht généré par l'ensemble des entreprises en 2018.

Par secteur d'activité, le tertiaire réalise 65,3% du Caht global, suivi du secteur secondaire qui représente 32,3% du Caht global et primaire, seulement 2,4 %. Dans le secteur tertiaire, la branche commerce de gros et de détail et réparation de véhicules demeure la plus importante avec 35,9% du Caht. Elle est suivie par les activités d'information et de télécommunications (9,3%)

et par les activités financières et d'assurance (7,0%), en raison du dynamisme observé dans certaines banques. Dans le secteur secondaire, l'INS fait savoir que trois branches se démarquent. Il s'agit de la construction (5,2%), du raffinage du pétrole et cokéfaction (4,8%) et de l'industrie de boissons (3,9%). Dans le secteur primaire, l'activité est tirée par les branches agriculture et sylviculture, ainsi que l'exploitation forestière.

Le nombre d'entreprises formelles en hausse

An croire l'INS, le chiffre d'affaires hors taxes moyen s'établit à 364,8 millions de FCFA pour l'ensemble des entreprises modernes. Et 23 branches sur 42 s'illustrent par une performance au-dessus de cette moyenne. *« C'est le cas en particulier des branches : raffinage du pétrole et cokéfaction (201,6 milliards de FCFA); industries de boissons (12,7 milliards); extraction des produits des hydrocarbures et d'autres produits énergétiques (11,3 milliards); fabrication de produits minéraux non métalliques (6,4 milliards); industrie du cacao, du café, du thé et du sucre (4,8 milliards); activités financières et d'assurance (2,5 milliards) et travail des grains et fabrication des produits amylacés (2 490 millions)… »*, souligne l'INS.

Cette performance est certainement le fait de la hausse du nombre d'entreprises formelles actives. Entre 2017 et 2018, il a crû de 13,5%, passant de 30 006 à 34 688. Un accroissement qui s'explique, d'une part, par la création de 612 sociétés (personnes morales) en 2018 et d'autre part, par l'amélioration de la collecte des DSF tant dans son volet papier pour les entreprises relevant des centres divisionnaires des impôts, que dans le volet électronique avec l'avènement de la télédéclaration, pour les entreprises relevant du portefeuille de la direction des grandes entreprises et des centres des impôts des moyennes entreprises.

Le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises formelles enregistrent ainsi une hausse dans un contexte de crises économique et politique. Mais, il faudra attendre les prochaines éditions du Répertoire et démographie des entreprises modernes pour savoir avec précision comment la crise sanitaire de Covid-19 a impacté ces entreprises.

Les prix des principales matières premières exportées par le Cameroun en hausse en début 2021

Au cours du mois de janvier 2021, les prix du pétrole, du bois, du cacao, du coton et du caoutchouc, parmi les principales matières premières exportées par le Cameroun, ont enregistré une hausse significative sur le marché international. C'est ce qu'indique le Mensuel des cours des matières premières exportées par le Cameroun, publié en janvier 2021, par la direction générale de l'Économie, de la programmation des investissements publics au ministère de l'Économie (Minepat).
« La demande mondiale s'est fortement accrue au cours du mois de janvier 2021 par rapport au mois de décembre 2020, entraînant une hausse significative des cours des principales matières premières exportées par le Cameroun au cours de cette période, à l'exception de l'aluminium qui enregistre une légère baisse de 0,7%. La hausse est de 10,0% pour le pétrole, 14,7% pour le bois, 15,7% pour le cacao, 26,0% pour le coton, 10,4% pour le caoutchouc, 18,2% pour le café arabica et 12,7% pour le café robusta », fait savoir le document, qui renseigne également que le taux de change Euro/Dollar est quant à lui resté quasiment stable (+0,01%) au cours de cette période.
Le Minepat explique cette hausse significative des cours des matières premières par la confiance qui s'établit après la découverte de plusieurs vaccins et l'initiation des campagnes de vaccination contre la Covid-19 dans plusieurs pays, malgré quelques cas de reconfinement observé de par le monde.
Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les caisses de l'État. En janvier 2021, les cours de l'or noir ont atteint la barre de 55,2 dollars le baril alors que le budget 2021 a été élaboré sur la base d'un baril à 40,3 dollars. Si cette tendant se poursuit, le Cameroun pourrait dont engranger des revenus du secteur pétrolier supérieurs à ses prévisions de 418 milliards de FCFA contenues dans la loi de finances 2021.

Une embarcation suspecte transportant 42 500 litres de carburant arraisonnée dans les eaux camerounaises

Dans une note publiée le 20 mars, la marine camerounaise indique qu'elle a récemment fait une grosse prise.
« Agissant dans le cadre de la sécurisation de la ZEE [zone économique exclusive], le CNS Fifinda [embarcation militaire] a arraisonné ce 16 mars 2021, puis dérouté vers Limbé, une pirogue en provenance d'un pays voisin, transportant 170 fûts de 250 litres de Gazole chacun, soit 42 500 Litres, et ayant à son bord 7 membres d'équipage sans pièces d'identité », révèle la marine.
Selon la même source, l'embarcation et la cargaison ont été mises à la disposition du Commandant de la Base Navale de Limbé, dans le Sud-ouest du pays, pour diligence avec les autorités compétentes.
Nos sources révèlent que l'embarcation arraisonnée était précisément en provenance du Nigeria voisin. Tout au long de la frontière entre le Cameroun et ce pays une intense activité de contrebande s'est développée, principalement dans le Sud-Ouest et les trois régions septentrionales du pays. Selon le ministère en charge de l'Énergie, ce phénomène de contrebande du carburant a pour conséquence la détérioration des moteurs et des manques à gagner pour l'Etat, estimés à environ 32 milliards de FCFA par an.

Malgré le Covid-19, le fonds de pension du Cameroun (CNPS) affiche un résultat net de 72,3 milliards FCFA en 2020

Une session du Conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), le fonds de pension du Cameroun, a validé le 19 mars 2021, le rapport de gestion de cette entreprise publique pour le compte de l'exercice budgétaire 2020. Ce rapport révèle un résultat net bénéficiaire de 72,3 milliards de FCFA, en légère baisse (-1,5 milliard de FCFA) par rapport aux 73,80 milliards de FCFA de l'année en 2019, apprend-on de sources internes à l'entreprise.

La CNPS maintient ainsi son résultat net au-dessus de la barre des 70 milliards de FCFA pour la 2e année consécutive. Selon les données financières de l'entreprise, cet indicateur est continuellement à la hausse, parfois de façon exponentielle, depuis l'année 2016 (43,78 milliards de FCFA en 2016, 54, 27 milliards de FCFA en 2017, 62,31 milliards de FCFA en 2018).

Sur l'année 2020, la CNPS réalise quasiment un exploit, au regard du contexte sanitaire, qui a conduit l'État du Cameroun à solliciter son fonds de pension dans le cadre des mesures visant à accompagner les entreprises et les ménages, pour les aider à se relever des ravages de la pandémie du coronavirus. En effet, nombre des 19 mesures édictées dans ce sens par le Premier ministre camerounais, le 30 avril 2020, devaient avoir des incidences sur la trésorerie de la CNPS.

Augmentation des charges

Il s'agit notamment de l'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, du paiement entre mai et juillet 2020 des allocations aux travailleurs dont les employeurs peinaient à s'acquitter des cotisations sociales, de l'augmentation des allocations familiales de 2800 à 4500 FCFA, ou encore de la revalorisation des pensions de 20%. *« S'il faut chiffrer tout cela, le relèvement des anciennes pensions nous coûtera 12 milliards de francs et les allocations familiales 5 milliards de francs. Le report d'encaissement des cotisations sociales est quant à lui évalué à environ 15 milliards »*, avait indiqué Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo, le directeur général de la CNPS.

Mais, en dépit de cette augmentation des charges (hausse des allocations et des pensions, paiement des allocations aux salariés des entreprises insolvables…), dans un contexte de réduction des recettes (report du paiement des arriérés de cotisations, extension des délais de paiement…), le fonds de pension du Cameroun a pu remplir ses missions au cours de l'année 2020, parfois avec des résultats plus probants qu'en 2019.

« En 2020, le niveau des prestations sociales payées est de 110,85 milliards de FCFA, en augmentation de 11,9% par rapport à 2019, et de 76,87% par rapport à 2010. Ces prestations sociales ont été payées par la CNPS au profit de 120 819 pensionnés (contre 118 604 en 2019), 76 006 allocataires pour 234 287 enfants (contre 81 283 allocataires pour 226 711 enfants en 2019), et 5 197 crédirentiers contre 5 453 en 2019 », renseigne une source autorisée.

Risque budgétaire

Ces performances de la CNPS recoupent le classement effectué par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) dans son rapport 2019 sur les entreprises publiques camerounaises. En effet, sur un échantillon de 50 sociétés d'État (la Société nationale des hydrocarbures n'y figure pas), dont les performances ont été analysées, la CNPS est la première des neuf entreprises dites « à potentiel ». Il s'agit, explique la CTR, des seules sociétés d'État ayant *« dégagé un résultat d'exploitation et un résultat net positif au 31 décembre 2019, avec des dividendes générés »*.

Au demeurant, en dépit de sa bonne santé financière, la CNPS est également classée parmi les entreprises à capitaux publics présentant un risque pour le budget de l'État, à cause d'un endettement jugé élevé. Selon les pointages de la CTR, organisme spécialisé du ministère des Finances, le fonds de pension du Cameroun cumulait des dettes de plus de 250 milliards de FCFA à fin 2019.

Pour rappel, les entreprises publiques au Cameroun produisent généralement de *« piètres résultats »*, selon une analyse du Fonds monétaire international (FMI). En plus de ne pas procurer de dividendes à l'État-actionnaire, et de vivre pour la plupart sur des subventions qui représentent 1% du PIB du pays, selon le ministère des Finances, nombre de ces entreprises affichent un endettement abyssal (2 624,4 milliards FCFA pour 37 entreprises en 2017, NDLR), qui constitue un véritable risque budgétaire pour le Trésor public, selon diverses analyses officielles.

Via la vente de 4 immeubles, la SRC va poursuivre le remboursement des clients des banques tombées en faillite

Quatre immeubles urbains situés dans les deux capitales camerounaises seront vendus dans les prochains jours au plus offrant, par la Société de recouvrement des créances du Cameroun (SRC), qui a publié, le 17 mars 2021, quatre offres publiques de vente.
« La SRC est mandataire de l'Etat du Cameroun pour le recouvrement des créances résiduelles issues du portefeuille de l'ex-Banque camerounaise de développement en liquidation, en vertu de la convention du 22 août 2018 portant mandat de recouvrement, de gestion et de représentation. À ce titre, elle lance une offre publique de vente d'un immeuble urbain situé dans la ville de Yaoundé, département du Mfoundi, région du Centre », indique l'entreprise dans l'une des offres.
Les fonds issus des quatre ventes, apprend-on de bonnes sources, serviront à rembourser les clients de plusieurs banques ayant fait faillite à la fin des années 80 et 90. Il s'agit notamment de la Banque camerounaise de développement, du Crédit agricole du Cameroun et de la Banque Meridien Biao Cameroun.
La mise en vente de ces immeubles intervient de nombreuses années après la fermeture de ces banques, et dont la plupart des créanciers ne sont aujourd'hui plus en vie. La faillite de ces banques avait coûté plus de 800 milliards de FCFA à l'économie camerounaise, selon l'Apeccam (Association des professionnels des établissements de crédit du Cameroun). Depuis sa création en 1989, la SRC a déjà recouvré la somme de 850 milliards de FCFA.

Les souscripteurs de l'emprunt obligataire 2018 du crédit-bailleur Alios Finance Cameroun passent à nouveau à la caisse

Le crédit bailleur Alios Finances Cameroun, émetteur de la valeur *« Alios 5,75% Net 2018-2023 »*, va procéder le 19 mars 2021 au remboursement partiel du capital de cet emprunt, à hauteur de 444,4 millions de FCFA, et à la mise en paiement des intérêts pour un montant de 76,6 millions de FCFA, soit 521 millions de FCFA au total.
C'est ce qu'indique un communiqué signé le 15 mars 2021 par le directeur général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), le Camerounais Jean Claude Ngbwa.
« Le coupon brut à percevoir par obligation s'élève à 651,38 FCFA (soit 555,55 FCFA au titre de l'amortissement du principal et 95,83 FCFA pour les intérêts). Les opérations d'encaissement débuteront le lundi 22 mars 2021 auprès des guichets des sociétés de Bourse », informe le DG de la BVMAC, qui invite le public et les intervenants du marché à se rapprocher de ses services au cas où ils voudraient en savoir davantage.
Ces paiements viennent s'ajouter à ceux effectués par le crédit-bailleur le 19 juin 2020. À cette occasion, Alios Finances Cameroun avait mis à la disposition du dépositaire central de la bourse unifiée de l'Afrique centrale la rondelette somme de 539 millions de FCFA. Une enveloppe représentant l'amortissement (444 millions de FCFA) du principal de son emprunt obligataire de 2018 et les intérêts générés d'un montant d'un peu plus de 95 millions de FCFA.
Au lendemain de cette nouvelle opération de remboursement de son emprunt de 2018, Alios Finances Cameroun aura, en l'espace d'un an, remboursé la somme d'un peu plus d'un milliard de FCFA (intérêts compris) sur les 8 milliards de FCFA levés sur le marché financier camerounais (Douala Stock Exchange), qui a par la suite fusionné avec l'ex-BVMAC basée à Libreville, au Gabon.

Atone depuis l'unification en 2019, le marché financier de l'Afrique centrale sort peu à peu de sa torpeur

Depuis le mois de février 2021, La Régionale, établissement de microfinance de renom au Cameroun, a mis en vente des actions à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), à l'effet de procéder à une augmentation du capital dans le cadre de son processus de transformation en banque universelle. Cette introduction en bourse est la toute première réalisée sur ce marché, depuis l'adoption, en juillet 2019, de sa nouvelle configuration de bourse unifiée de l'Afrique centrale.
En dehors de la dynamique ainsi impulsée sur le compartiment des actions, le compartiment des obligations de ce marché financier, basé à Douala, la capitale économique camerounaise, s'anime également davantage. En effet, depuis le 12 mars 2021, et ce jusqu'au 20 mars prochain, les investisseurs de la Cemac sont invités à souscrire à un emprunt obligataire de 100 milliards de FCFA lancé à la BVMAC par la République du Congo. C'est la 2ème opération de ce type lancée sur le marché financier de l'Afrique centrale depuis sa fusion, après l'emprunt inaugural de 100 milliards de FCFA, qui a permis à la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) de lever finalement près de 107 milliards de FCFA à la BVMAC en décembre 2020.
À l'observation, après avoir été atone depuis 2019, la bourse unifiée de l'Afrique centrale semble progressivement se réveiller, avec trois opérations de levée de fonds entre décembre 2020 et mars 2021, soit une période de quatre mois. De bonnes sources, d'autres opérations sont en gestation. Il s'agit notamment d'un emprunt obligataire gabonais, dont le montant n'est pour l'instant pas révélé, et de l'introduction en bourse de six sociétés d'Etat de la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), conformément à la stratégie de dynamisation de ce marché financier décidée par les pays de cet espace communautaire.
Ces différentes opérations, annoncées ou en cours d'exécution, viennent donner un véritable espoir de dynamisation effective du marché financier de la Cemac, qui n'a jamais véritablement décollé jusqu'ici, en dépit des différentes mesures d'incitations prises par les autorités. Par exemple, alors qu'à fin juillet 2020 la capitalisation de la BVMAC sur le compartiment des actions atteignait à peu près 1% du PIB du Cameroun, celle de la bourse de l'Afrique de l'Ouest (basée à Abidjan) atteignait déjà 26% du PIB de la Côte d'Ivoire en 2018, selon l'Absa Africa Financial Markets Index, publié par l'Official Monetary and Financial Institution Forum.
La reprise des emprunts obligataires sur le marché financier unifié de la Cemac depuis fin 2020, ainsi que l'arrivée prochaine d'au moins six nouvelles entreprises sur sa cote, sont de bon augure pour l'amélioration de la capitalisation de la BVMAC.
Pour rappel, dans la perspective de ces introductions des sociétés d'Etat de la Cemac en bourse, la BVMAC avait d'ores et déjà projeté, dès 2020, d'atteindre une capitalisation minimum de 1 200 milliards de FCFA sur le compartiment des actions (contre 149,5 milliards de FCFA de FCFA à fin juillet 2020, NDLR), et 1 000 milliards de FCFA sur le compartiment des obligations, contre 748,7 milliards de FCFA à fin juillet 2020.

La Grande-Bretagne injecte 1,1 milliard de FCFA dans le cacao et le poivre de Penja

Après son retrait officiel de l'Union européenne (Brexit) le 1er janvier 2021, grâce à un accord arraché à la veille de Noël 2020, la Grande-Bretagne déploie la somme de 1,1 milliard de FCFA dans les filières cacao et poivre de Penja au Cameroun, a indiqué un membre de la délégation du ministre britannique pour l'Afrique, James Duddridge, qui a visité ce 24 mars 2021 plusieurs investissements britanniques à Douala, la capitale économique du pays.
Le financement, qui a été mis à la disposition du Programme de partenariat commercial avec le Royaume-Uni piloté par l'International Trade Centre (ICT), vise la promotion des exportations du cacao et du poivre de Penja vers le marché britannique. Partenaire retenu par le gouvernement britannique pour implémenter le projet, l'ICT (basé à Genève) forme depuis plusieurs mois (2020) les producteurs de cacao et de poivre de Penja, apprend-on. Afin qu'ils soient capables d'accéder aux marchés occidentaux (UE, USA, etc.) et surtout britannique; après une parfaite maîtrise des bonnes pratiques agricoles et la bonne présentation (packaging, branding, etc.) de leurs produits.
« Le but recherché par ce financement c'est d'augmenter le volume des transactions commerciales entre le Royaume-Uni et le Cameroun. Donc, le sous-secteur poivre de Penja est stratégique ainsi que la filière cacao. Car, on se rend compte que même en Grande-Bretagne, les produits camerounais ne sont pas assez connus. C'est donc une opportunité pour les producteurs camerounais de pénétrer un marché vaste », explique-t-il.

Le Cameroun, une terre d'opportunités pour les affaires

Trois semaines après sa visite aux producteurs de poivre à Penja, localité située à 93,2 km de Douala, le ministre britannique pour l'Afrique a visité la ville de Buea, ce 24 mars. Tout comme il s'est rendu au Douala Grand Mall (co-financé à près de 90% par la firme britannique de private equity Actis) et à l'usine de Guiness à Ndokotti. Après la réunion qu'il a eue avec les patrons d'entreprises britanniques de la capitale économique, il a également lancé les activités de la Chambre de commerce britannique au Cameroun, a-t-on appris.
« Je suis venu au Cameroun renforcer les relations entre nos deux pays. La Grande-Bretagne a de très bonnes relations avec le Cameroun depuis de longues années et il est question de les renforcer. Le marché britannique comporte des opportunités pour les entrepreneurs camerounais ainsi que ces producteurs de la filière cacao et du sous-secteur poivre de Penja. Nous pensons qu'il est important de les accompagner afin qu'ils gagnent de meilleurs revenus en accédant au marché britannique », a déclaré le ministre britannique pour l'Afrique, James Duddridge, précisant que le Cameroun est une terre d'opportunités pour les affaires.
Le passage en revue des investissements britanniques et l'annonce du déploiement de 1,1 milliard de FCFA dans la filière cacao et le sous-secteur poivre de Penja interviennent quelques mois après la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit), suivie de la signature d'un APE (Accord de partenariat économique) avec le Cameroun le 9 mars dernier. Selon la rhétorique officielle, l'un des objectifs de cet accord est la consolidation des échanges commerciaux entre les deux pays et l'accompagnement des producteurs locaux.
Aux dernières nouvelles, l'accord est en cours de ratification au sein des deux parlements (britannique et camerounais). Ce qui devrait, apprend-on, marquer une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays, qui deviennent bilatérales. D'après le Haut-Commissariat de Grande-Bretagne au Cameroun, 12% de la banane produite localement finit sur le marché britannique. Le financement des filières comme le cacao et le poivre de Penja vise dans le court terme l'accroissement des échanges entre les deux pays.

Promotion du cacao de qualité : l'État du Cameroun alloue une prime de 774 millions de FCFA aux producteurs

Le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a lancé le 23 mars, dans le bassin de production du cacao du Mbam et Kim (dans le Centre du pays) la distribution de primes aux agriculteurs en vue de les inciter à produire du cacao de grade 1, très prisé par les chocolatiers et les transformateurs.
« L'opération de paiement effectif de la prime de qualité lancée ce jour par le ministre du Commerce vise 5 239 agriculteurs répartis dans tous les bassins de production du pays pour le compte de la campagne cacaoyère 2017-2018, pour un montant global de 774 025 721 FCFA et un tonnage global de 10 301 766 kilogrammes, soit 70 francs par kilogramme de cacao de grade 1. Le montant des enveloppes des bénéficiaires quant à lui varie entre 11 000 et 1 800 000 FCFA », apprend-on du ministère du Commerce.
Afin de soutenir les producteurs qui font face à la chute des prix, le gouvernement a *« instauré la prime qualité pour améliorer les revenus des producteurs, en plus des ventes groupées pour combattre le coxage »*, a indiqué le directeur général de l'Office national du cacao et du café (ONCC), Michael Ndoping. Les 90 bénéficiaires du département du Mbam et Kim ont reçu 13 millions de FCFA.
Selon M. Mbarga Atangana, cette distribution de primes rentre dans le cadre de la concrétisation d'une décision du chef de l'État visant à limiter l'impact de la crise intervenue sur le marché international au cours de la saison cacaoyère 2016-2017. Une série de mesures a dès lors été adoptée au rang desquelles l'instauration d'une prime de qualité aux agriculteurs, l'accélération et le renforcement du programme de construction des centres d'excellence et de traitement post-récolte du cacao ainsi que la réduction de moitié de la redevance à l'exportation du cacao.
La distribution de cette prime des agriculteurs s'achèvera le 27 avril prochain. Tous les bassins de production du cacao du pays sont concernés : le Centre, l'Ouest, le Sud, l'Est, le Littoral, et le Sud-Ouest.

Sur 5 ans, le Cameroun va affecter 50 milliards de FCFA au financement des filières cacao-café

À travers le Fonds de développement des filières cacao-café (Fodecc), le Cameroun va consacrer, sur une période de 5 ans, la somme de 50 milliards de FCFA au financement de la production du cacao et du café. C'est ce qu'indique l'administrateur du Fodecc, Samuel Donatien Nengue, dans une interview accordée à FinancialAfrik.
« Il est important de souligner que les subventions données dans le cadre du guichet producteurs ne se font pas en numéraire. C'est la conversion d'une dotation publique en faveur du producteur, mais à travers des intrants agricoles, fertilisants et autres besoins de production exprimés par les producteurs eux-mêmes. Les infrastructures ne sont pas concernées, mais il est prévu qu'on aille jusqu'à leur subventionnement », confie l'administrateur du Fodecc.
Le financement de 50 milliards de FCFA, que l'Etat s'apprête à injecter dans les filières cacao-café intervient au moment où le Cameroun multiplie des initiatives depuis un peu plus de dix ans aux fins de faire redécoller les filières cacao et café. Des initiatives marquées parfois par quelques échecs, à l'instar du Plan de relance des filières cacao-café, adopté par le gouvernement en 2014, et qui n'a pas permis au pays d'atteindre les objectifs de production de 600 000 tonnes de fèves de cacao et 185 000 tonnes de café en 2020. En 2019, par exemple, la production cacaoyère a culminé à seulement 365 000 tonnes, selon les statistiques officielles.
Pour augmenter sa production cacaoyère, le Cameroun, qui se donne 5 nouvelles années pour cette fois-ci dépasser l'objectif de 600 000 tonnes annuelles (640 000 tonnes de cacao d'ici 2025, selon la stratégie nationale de développement 20-30, Ndlr), devra fournir plus d'effort au plan financier. En effet, les 50 milliards de FCFA annoncés par l'administrateur du Fodecc ne représentent qu'une infime partie des 600 milliards de FCFA requis par exemple, pour financer le Plan de relance des filières cacao-café (2015-2020) adopté le 30 septembre 2014.
Ce plan, dont les résultats n'ont pas crevé l'écran, s'articule autour de l'accroissement du financement de la recherche, la production et la distribution à grande échelle des plants produits à partir de semences améliorées, le traitement intégral du verger cacao-café, ainsi que la création de nouvelles et grandes plantations.

10è Edition !

LA VITRINE DU CAMEROUN
SAGO

SALON DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Du **18** au **24** Juillet **2021**
Palais des Sports de Yaoundé

Thème :

Du DSCE à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Quelles perspectives pour le Cameroun ?

Conférences en Direct | Exposition | Rencontres | Ateliers | Promotions

Le Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) est la **première plateforme** dédiée à la vulgarisation des politiques publiques sectorielles au Cameroun et en Afrique. Il mobilise comme exposants chaque année des centaines d'organisations publiques, privées et des partenaires au développement du Cameroun. Avec sa couverture médiatique à portée Internationale, profitez de **6 jours** de l'événement pour toucher plus de **25 millions de personnes**.

Inscrivez-vous MAINTENANT !

Pour un partenariat, une réservation, prenez contact au

Tél. : +237 242 666 044 / 242 607 849 | **Mobile :** +237 677 886 322 / 655 698 885
E-mail : mcommunicateur@yahoo.fr | **Site web :** www.sago.cm

Mon Communicateur
Le pilote de notoriété

Énergie solaire : les États-Unis vont investir 518 millions de FCFA dans un projet ciblant 100 000 ménages au Cameroun

L'Agence américaine pour le Commerce et le développement (Ustda) annonce ce 24 mars qu'elle va financer à hauteur de 932 945 dollars (518,3 millions de FCFA) une étude de faisabilité d'un projet visant à connecter plus de 100 000 ménages à des mini-réseaux d'énergie solaire (mini-grids solaires) dans les zones rurales du Cameroun.

D'après cette structure américaine, le projet s'appuie sur une solution innovante de stockage sur batterie. Renewable Energy Innovators Cameroon (REIc), l'organisation camerounaise bénéficiaire de l'appui de l'Ustda, travaille sur ce projet en partenariat avec SimpliPhi Power, un fournisseur de systèmes de stockage d'énergie basé en Californie. Il s'agit du premier projet du genre financé par l'Ustda au Cameroun.

Dans le cadre de ce financement, la société SimpliPhi Power réalisera l'étude de faisabilité en collaboration avec le Laboratoire national sur les énergies renouvelables (NREL), qui fait partie du département de l'Énergie des États-Unis, et Morua Power, basé dans l'état de Virginie.

Cette étude comprendra également la conception et le suivi d'un projet pilote de mini-réseaux.

« Nous sommes fiers que les entreprises américaines participent au développement de nouvelles solutions pour répondre aux besoins en énergie du Cameroun. Un tel partenariat crée une synergie pour des résultats agiles, durables et adaptés aux besoins locaux. Cette action n'est qu'une des nombreuses façons dont les États-Unis collaborent pour soutenir la prospérité, la sécurité et le développement du Cameroun. », a commenté Vernelle Trim Fitz Patrick, chargée d'affaires de l'ambassade des États-Unis au Cameroun.

Jude Numfor, directeur général de REIc, a pour sa part déclaré qu'*« après plusieurs années de recherche et de travail approfondis sur les mini-réseaux au Cameroun, l'appui de l'Ustda arrive à un moment critique, car il nous permettra de murir nos plans en vue de fournir l'accès à l'électricité à plus de 760 villages du Cameroun dans les prochaines années »*.

« En tant que fabricant américain dans le domaine de spécialité du projet et leader dans la technologie de stockage d'énergie durable, nous pensons que l'accès à une énergie propre et abordable est fondamental pour la croissance économique, l'équité sociale et la responsabilité environnementale. Nous sommes impatients de soutenir REIc dans la conduite de cette initiative d'électrification rurale au Cameroun », a pour sa part déclaré Jesse Gerstin, directeur du développement du commerce durable de SimpliPhi Power.

D'après les chiffres officiels, au Cameroun, 27% des ménages ont accès à l'énergie électrique et la précarité énergétique est encore plus marquée en zone rurale : 70% de la population rurale (soit 60% des Camerounais) n'a pas accès à l'électricité.

L'Ustda revendique un portefeuille mondial de 20 projets de mini-réseaux qui déploient des solutions innovantes made in America.

LE MILLIARDAIRE PASCAL MONKAM TIRE SA RÉVÉRENCE À 90 ANS

Sur les différentes plateformes digitales du groupe SABC, le leader du marché brassicole au Cameroun, il n'y en a que pour Pascal Monkam, depuis le 27 février 2021, date du décès en Afrique du Sud de ce multimilliardaire, distributeur de la première heure des produits de la filiale locale du groupe Castel. *« Ami et ancien associé du président Pierre Castel dans la toute première installation du groupe au Cameroun, il faisait partie des 52 distributeurs qui étaient au départ de l'aventure du groupe SABC en 1948 »*, rappelle le groupe SABC.

Pour exalter les vertus de fidélité et de loyauté du défunt homme d'affaires, le groupe brassicole révèle qu'*« à la création de la société Union camerounaise des brasseries (UCB) en 1969, 51 de ces distributeurs sont devenus actionnaires de UCB. Seul Monkam Pascal choisit de rester fidèle à la SABC. Avec sa disparition, le groupe Castel perd un fidèle parmi les fidèles. Pour durer aussi longtemps en business, avoir les mêmes partenaires, il faut de la méthode, du caractère, et surtout une qualité rare : la loyauté. Avec le groupe SABC, il avait la loyauté en partage »*.

Fort de sa loyauté envers son « ami » Pierre Castel, Pascal Monkam finira par devenir le *« plus gros distributeur des Brasseries du Cameroun, en volumes »*, ainsi que le plus *« gros concessionnaire de tous les temps »* du leader du marché brassicole dans le pays.

Déjà donné pour mort le 18 février 2021, avant un démenti de sa famille, Pascal Monkam a donc finalement quitté la scène le 27 février, à 90 ans. Il est décédé en Afrique du Sud, pays dans lequel il a lourdement investi, dès la fin de l'apartheid.

Pascal Monkam laisse en effet un patrimoine important. Il était propriétaire d'hôtels de luxe au Cameroun et en Afrique du Sud. Au Cameroun, on peut notamment citer les hôtels La Falaise des quartiers de Bonandjo, Akwa et Bonapriso à Douala, de Bafang et Yaoundé. Et en Afrique du Sud, les tours jumelles Monkam Pascal, le Pretoria Hôtel, le Tamboti Lodge et le Park Lodge Hôtel.

Alors qu'il n'est pas encore inhumé, son groupe d'entreprises et son patrimoine sont déjà au cœur d'un conflit entre ses héritiers, ce qui remet au goût du jour la question de la gouvernance des entreprises familiales au Cameroun.

« De son vivant, monsieur Monkam Pascal gérait lui-même ses affaires. Il récupérait ou faisait récupérer le chiffre d'affaires de chacun de ses établissements. Aujourd'hui, il y a lieu de craindre que chacun de ses dirigeants fasse sien le chiffre d'affaires de chaque établissement », peut-on lire dans une requête déposée en justice par l'un de ses fils, Me Alain Christian Monkam, afin d'être, apprend-on, *« autorisé à assigner à bref délai aux fins de désignation d'un administrateur séquestre des biens »*.

Se fondant sur les textes juridiques, l'avocat souligne qu'il est question aujourd'hui de sécuriser les comptes bancaires du groupe, vérifier le bon encaissement du chiffre d'affaires de chacun des établissements, et vérifier toutes les dépenses en s'assurant qu'ils sont bien effectués dans l'intérêt du groupe fondé par son défunt père.

BRM

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

TOUS UNIS !